



Nombre de mandats syndic bénévole

Par Cril

Bonjour,

Notre syndic bénévole est élu pour un an. Lui et un autre copropriétaire (ami) ont la majorité des voix à eux deux. Il peut donc être élu ad vitam aeternam ? Est-ce que le renouvellement de son mandat est limité ou pas ?

Merci par avance pour vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,
Combien de lots principaux ? (logements)

Le syndic copropriétaire ne peut pas bénéficier de pouvoirs. Mais l'ami peut voter explicitement pour lui et la majorité est ainsi acquise.

Par Cril

Bonjour,

Il y a 15 lots

Par yapasdequoi

Sur 15 lots ils ont la majorité article 25 à deux ?
C'est étonnant...
Ou alors tous les autres s'abstiennent ?

Par isernon

bonjour,

il n'est pas interdit que plusieurs copropriétaires votent dans le même sens une résolution, pour le choix du syndic, c'est la majorité de l'article 25 qui est requise.

c'est le principe de fonctionnement d'une copropriété.

salutations

Par yapasdequoi

L'article 25 demande "la majorité des voix de tous les copropriétaires"
Si seulement 2 d'entre eux votent et que les autres s'abstiennent, ce syndic peut tout à fait être élu à vie.

Par coproleclos

Bonjour

UN mandat ne peut excéder 3 ans. Il n'est pas renouvelable au sens de la loi, c-à-dire qu'à la fin de son mandat il peut comme n'importe quel proprio postuler pour un autre mandat... à vie effectivement.

Deux proprios peuvent détenir effectivement + de 50% des voix (au sens de l'article 25 de la loi de 1965).

C'est quand il n'y en a qu'un qui possède une quote-part des parties communes supérieure à la moitié, sue son nombre de voix est réduit à la somme des voix des autres proprios ; c'est le sens de l'article 22 de la loi de 1965.

Vous trouverez ces textes avec les liens suivants :

65-557 du 10/07/1965 - loi fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis

67-223 du 17/03/1967 - décret d'application de la loi de 1965

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000880200/>

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000305770/>

Votre syndic bénévole, ou pro d'ailleurs, est donc dans les clous.

Bonne lecture et bon dimanche.

Par Cril

@yapasdequoi

Sur 99278 tantièmes le syndic en détient 30494, son ami 13680 et détient toujours le pouvoir en blanc d'un autre copropriétaire

Par Cril

Merci à tous pour vos réponses

Par yapasdequoi

En effet : s'ils continuent à être d'accord entre eux, ils détiennent la majorité.